

Localisation et caractère humide des sondages pédologiques



Carte 39 : Localisation et caractère humide des sondages pédologiques (cartographie réalisée par GÉREA).

4.4.4.5 La flore

4.4.4.5.1 Méthodologie d'inventaire

L'ensemble du site d'étude est prospecté. Toutes les espèces végétales observées sont répertoriées (non uniquement celles des relevés standardisés de végétation) pour obtenir un inventaire le plus exhaustif possible. La liste complète de la flore observée est établie et mise en annexe dans les rapports.

Les référentiels botaniques régulièrement utilisés par le GERE A sont listés ci-après :

Tableau 18 : Référentiels botaniques utilisés par le GERE A.

Identification des espèces végétales	<i>Flora Gallica</i> (TISON & DE FOUCAULT, 2014) est l'outil principal utilisé, couplé à d'autres flores : <i>Flore de la France méditerranéenne continentale</i> , <i>Flore de Corse</i> , <i>Flores forestières</i> , <i>Flore bleue</i> , ... Les plantes exotiques envahissantes sont définies selon la liste régionale. Les noms scientifiques employés se basent sur la dernière version du référentiel taxonomique TAXREF (version en cours : v13.0 mise en ligne le 6 décembre 2019).
Statuts de protection des espèces végétales et niveaux d'intérêt/enjeu des plantes remarquables	Les arrêtés fixant les listes d'espèces protégées en France, en Nouvelle-Aquitaine (Poitou-Charentes) et en Deux-Sèvres sont utilisés. Le niveau d'intérêt voire d'enjeu (vis-à-vis d'un projet d'aménagement) des espèces végétales patrimoniales se base sur leurs statuts de protection, leur statut sur la liste rouge régionale, leur répartition locale et nationale connue <i>via</i> notamment les données de l'OBV du CBNSA ¹³ et le SIFlore de la FCBN ¹⁴ .

❖ La flore patrimoniale :

Les **espèces végétales patrimoniales** sont celles protégées au niveau national, régional ou départemental mais aussi les espèces menacées selon les listes rouges nationales et régionales, celles déterminantes ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine voire les plantes rares en région ou dans le département.

Celles potentiellement présentes selon le recueil bibliographique et les milieux présents ont été activement recherchées en période adaptée d'observation.

Les plantes patrimoniales recensées sont mises en évidence, avec leurs statuts et rareté, les populations et/ou superficies estimées sur le site, leur état de conservation et une cartographie les localisant (localisations prises initialement sur le terrain au GPS, **précision < 1 m**).

Une fiche descriptive de synthèse est rédigée pour chaque plante patrimoniale.

Un tableau de synthèse des espèces végétales patrimoniales avec hiérarchisation des enjeux est établi.

¹³ Observatoire de la Biodiversité Végétale, du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (<http://obv-na.fr>).

¹⁴ Système d'information national flore, fonge, végétation et habitats de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux.

❖ La flore exotique envahissante :

Un paragraphe sur les **espèces végétales exotiques envahissantes** est également inclus dans le rapport d'étude : celles avérées sont repérées dans la mesure du possible au GPS sur le terrain et localisées. Une cartographie de celle-ci est éditée.

Une fiche descriptive peut être établie pour les espèces concernées par le projet. En effet la présence de cette flore peut amener certaines contraintes pour un projet photovoltaïque, en particulier en phase travaux pour limiter leur dissémination ou leur prolifération sur les terres perturbées après travaux.

4.4.4.5.2 Résultats des inventaires sur le site d'étude et ses abords immédiats

Les prospections printanières 2020 ont permis de recenser **183 espèces végétales** sur le site d'étude et ses abords immédiats (cultures et haies voisines, notamment).

La flore observée est globalement commune, largement répandue *a minima* en Poitou-Charentes et non protégée, ni menacée selon la Liste rouge de la Flore vasculaire de Poitou-Charentes.

❖ Flore patrimoniale :

Aucune espèce végétale d'intérêt patrimonial (protégée, rare et/ou menacée) n'a été répertoriée.

Le site fait état d'une flore printanière et estivale assez diversifiée compte tenu de la superficie restreinte mais principalement affiliée aux friches, milieux perturbés. Cette flore est ainsi commune, ni protégée ni menacée, largement répandue *a minima* en Poitou-Charentes.

❖ Flore exotique envahissante :

Du fait d'un milieu anthropisé, laissé à l'abandon après destruction des bâtiments, la flore exotique envahissante peut aisément s'installer sur le site d'étude.

Ainsi **10 plantes exotiques envahissantes** (dites aussi invasives) ont été répertoriées sur le site d'étude et ses abords immédiats. Celles dites avérées¹⁵ (impact moyen à fort sur les écosystèmes

¹⁵ Espèce exotique montrant, dans son territoire d'introduction, une dynamique d'extension rapide du fait d'une reproduction sexuée ou d'une multiplication végétative intenses, et formant localement, notamment dans les milieux naturels ou semi-

naturels) et celles émergentes¹⁶ (en expansion, impact négatif potentiel sur les écosystèmes) sont celles à prendre en compte en priorité, statut provenant de la liste provisoire des espèces exotiques envahissantes de Poitou-Charentes établie en 2015 par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)¹⁷. Celles potentielles¹⁸ ou à surveiller¹⁹ ont un impact plus faible sur les écosystèmes naturels et la biodiversité du milieu.

Tableau 19 : Plantes exotiques envahissantes répertoriées sur le site d'étude.

Nom scientifique	Nom français	Statut en Poitou-Charentes
<i>Acer negundo</i>	Erable negundo	
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	
<i>Reynoutria cf. bohemica</i>	Renouée de Bohême	Exotiques envahissantes avérées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole tenace	
<i>Arundo donax</i>	Canne de Provence	
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre à papillon	Exotiques envahissantes à surveiller
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Sumatra	
<i>Panicum capillare</i>	Panic capillaire	



Figure 28 : de gauche à droite : Renouée de Bohême et Arbre à papillon.

La principale espèce exotique envahissante à enjeu retrouvée sur le site d'étude est une renouée asiatique, certainement la Renouée de Bohême (espèce fortement suspectée, pieds difficilement accessibles dans la zone de gravats amoncelés). Elle devra être prise en compte prioritairement lors des travaux : les morceaux de rhizomes de cette renouée (allant jusqu'à 3-4 m de profondeur en général) contenues dans les terres extraites peuvent se redévelopper et contaminer un nouveau secteur. Ces terres contenant les racines de la plante devront être exportées vers un centre de traitement adapté (pour stérilisation des terres) ou enfouies en plus grande profondeur, idéalement environ 10 m²⁰. Les résidus ne doivent pas être compostés.

L'Erable negundo (2 arbres assez âgés) et le Robinier faux-acacia (1 jeune individu en plein centre du site, et certains constituant la haie extrémité sud-est du site) sont bien plus localisés et plus aisés à gérer. Ce sont des enjeux de contrôle/gestion sur le site. Les érables negundo et les robiniers participent toutefois (malheureusement) au réseau de haies délimitant le site, leur coupe engendrerait des rejets plus importants. Il faudra plutôt porter une attention particulière à l'élimination des jeunes individus se développant après travaux suite aux remaniements des terres.

Enfin, 4 pieds d'ailantes ont été vus centre-ouest du site, plus aisés à gérer également. Quelques individus (5) de sporoboles tenaces ont été aussi aperçus, mais le long du chemin à l'ouest du site.



Figure 27 : de gauche à droite : Erable negundo et Robinier faux-acacia.

naturels, des populations denses et bien installées ; ces populations ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques.

¹⁶ Une plante invasive émergente est une plante exotique qui pourrait avoir un impact négatif sur les écosystèmes naturels et la biodiversité d'un milieu ou d'une région entière si elle venait à s'établir et à se disperser.

¹⁷ https://obv-na.fr/ofsa/ressources/5_ref_eee/CBNSA_2015-Liste_EEE_Poitou-Charentes-1.pdf

¹⁸ Plante exotique présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés naturelles ou semi-naturelles, c'est-à-dire formant dans quelques sites des populations denses (mais non encore

stabilisées). La dynamique de l'espèce à l'intérieur du territoire considéré, et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée.

¹⁹ Espèce exotique ne présentant actuellement pas de caractère envahissant dans le territoire considéré mais dont la possibilité qu'elle le devienne n'est pas totalement écartée, compte tenu notamment de son caractère envahissant dans d'autres régions.

²⁰ Source : https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/120978/1/traitement_terres_version_orbi.pdf